

Rapport N° 247

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 136'109.- pour le remplacement et l'achat de deux véhicules utilitaires et d'une machine d'entretien en 2016.

Nyon, le 16 février 2016

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis 247 s'est réunie le jeudi 7 janvier 2016 à la Ferme du Manoir, en présence de Monsieur le Syndic Daniel Rosselat, Madame Gaëlle Keim, déléguée à l'énergie et au développement durable, ainsi que Madame Julie Hauser représentante du service de la Culture.

Les membres de la commission présents étaient Mesdames Yara Barrense-Dias et Béatrice Enggist (présidente et rapportrice) ainsi que de Messieurs Giovanni Alessandro, Alex Braunwalder, Yves Gauthier-Jacques, Dominique Karlen et Olivier Monge.

En début de séance, Messieurs Daniel Rosselat et Yves Gauthier-Jacques informent la commission qu'ils ne pourront siéger que 45 minutes, car ils sont attendus dans une autre commission.

Préambule :

M. le Syndic explique le fonctionnement lorsqu'il y a des demandes d'achats de véhicules. Il explique qu'il doit y avoir une cohérence entre l'achat d'un véhicule et son amortissement. Les demandes faites par les différents services sont validées par la municipalité. Le rôle du Syndic est de vérifier que la démarche se passe bien, et le rôle de la commune est de contrôler si l'achat se justifie.

Actuellement le parc de véhicules de la commune se compose ainsi :

109 véhicules immatriculés, dont 76 motorisés :

- Camions : 9
- Véhicules légers : 11
- Véhicules utilitaires : 28
- Chariot/Machines de travail : 8
- Chariots à moteur : 10
- Quadricycle : 5
- Tracteurs : 5
- Plus 3 bateaux, 5 scooters, 1 motocycle et 24 remorques

Le reste étant des motocycles, scooters, bateaux, remorques.

Par type de motorisation :

Véhicules diesel : 35

Véhicules gaz : 23

Véhicules essence (dont 3 véhicules légers et utilitaires) :

Véhicules électriques : 12

La politique d'amortissement des véhicules a été décidée et présentée dans le préavis No 30, daté du 21 novembre 2011, concernant l'achat de nouveaux véhicules en 2012. Pour rappel, et en résumé, pour les véhicules qui nous intéressent, elle se présente comme suit :

Type de véhicules et durée de remplacement en années :

Voiture de tourisme et voiture VAN 8 ans

4X4 type Jeep 10 ans

Camionnette carrossée 3.5 T

Camionnette pont 3.5 T

Camionnette carrossée 7.5 T

Camionnette pont 7.5 T 12 ans

Cette demande de crédit concerne le remplacement d'un véhicule utilitaire avec plateforme élévatrice pour le service des sports, manifestations et maintenance, pour

un montant TTC de CHF 41'609.-

l'achat d'un véhicule utilitaire (camionnette de moins de 3.5 T) pour le service de la culture, pour

un montant TTC de CHF 34'500.-

l'achat d'une machine d'entretien tractée verti-drain pour le service des espaces verts et forêts, pour

un montant TTC de CHF 60'000.-

Soit une demande totale de crédit de **CHF 136'109.-**

Véhicule utilitaire pour la maintenance :

Le remplacement du véhicule utilitaire pour la maintenance ne devrait avoir lieu qu'en 2017, si l'on s'en tient à la politique d'amortissement de la commune. Or, M. le Syndic nous explique que ce véhicule a déjà eu passablement de frais de réparation (plus de CHF 7'000.-) et qu'il vaudrait mieux le remplacer maintenant, afin éviter de dépenser encore plus en réparations.

Les questions suivantes ont été posées par la commission :

Q. Le véhicule destiné à la culture est prévu pour une utilisation d'environ 6000 km par an. Pour quelle raison, le système actuel, consistant à louer avec Mobility des véhicules, génère-t-il des difficultés ?

R. *Le service de la culture est disséminé sur 8 sites différents et cela oblige, chaque semaine, de se déplacer avec des objets parfois volumineux. L'emprunt de véhicule à d'autres services est compliqué à gérer et, il n'y a pas de garantie d'avoir le véhicule désiré. De plus, les fourgonnettes fermées de 3,5 t. sont parquées à la Asse, à Clémenty et à Champ Colin.*

Q. Vous voulez acheter deux véhicules utilitaires, pourquoi ne pas mutualiser l'utilisation de ces véhicules entre le service d'entretien et celui de la culture ?

R. *C'est un changement de système par rapport à ce qui est pratiqué aujourd'hui. Le transport des œuvres d'art doit respecter les normes en vigueur pour éviter la contamination des objets par de la vermine. Jusqu'à ce jour, nous nous sommes arrangés et avons également utilisé nos véhicules privés pour transporter des objets.*

Q. Actuellement, entre la culture et la maintenance combien y a-t-il de véhicules à disposition ?
R. *La culture n'en possède pas, et la maintenance possède 3 véhicules utilitaires pour 45 employés. L'utilisation de ces véhicules se fait pour de courts trajets et ils sont conduits par des chauffeurs différents.*

Q. Quels sont les critères d'achat pour un véhicule ?
R. *Ce sont des critères « vertueux » tenant compte d'une consommation faible et de la quantité d'émission de CO2.*

Q. Pour quelle raison les véhicules que vous désirez acheter fonctionnent-ils au diesel et non pas avec une énergie plus propre ?
R. *La carburation pour ce type de véhicule n'existe qu'avec du diesel.*

Les membres de la commission échangent leurs points de vue, plus particulièrement sur l'achat des deux véhicules utilitaires, et sur la possibilité d'une mutualisation de véhicules entre plusieurs services. Cela devrait être une solution pour l'avenir, tout en tenant compte des contraintes que cela comporte. Pour certains commissaires, c'est une solution à moyens termes, et cela mériterait une étude de faisabilité afin de connaître l'impact qu'un tel partage de véhicule aurait entre plusieurs services. D'autres commissaires se demandent pourquoi attendre. Ne pourrait-on pas étudier cette solution immédiatement ?

La commission s'est à nouveau réunie le jeudi 28 janvier 2016.

Comme la première réunion ne s'était pas déroulée dans les conditions habituelles, en raison de départ de deux participants au bout de 45 minutes, une nouvelle réunion était souhaitée. Les mêmes personnes qui étaient à la 1^{ère} réunion étaient présentes, sauf Mme Yara Barrense-Dias (excusée). M. Sadik Krasniki était présent à cette réunion.

Après un bref tour de table, la commission s'est prononcée à l'unanimité pour l'achat de la machine d'entretien destinée aux espaces verts et forêts.

L'achat des deux autres véhicules était beaucoup plus controversé. La discussion s'est portée, en premier, sur le véhicule destiné au service des sports, manifestations et de la maintenance. Bien que ce véhicule n'aurait dû être remplacé qu'en 2017, et vu le montant des frais en réparation dépensés à ce jour, la commission, dans son unanimité, a jugé qu'il serait plus judicieux de le remplacer maintenant.

Par contre, concernant le véhicule destiné au Service de la Culture, il n'y a aucune urgence qui justifie cet achat. Pour une utilisation d'environ 6000 km par an, la commission dans son ensemble pense que le moment est propice de mettre sur pied un système de mutualisation. Dans un premier temps, entre le service des sports, manifestations et de la maintenance et le service de la culture, et par la suite, cela mériterait une étude, afin d'étendre ce système à tout le parc de véhicules de la commune. Il y aura peut-être plus de véhicules, mais ils seront mieux utilisés. La gestion devrait être faite par un service centralisé (comme, par exemple, les Services Généraux), et sur un modèle similaire à celui utilisé pour les locations de salles de conférence.

La commission unanime dépose l'amendement suivant ;

Amendement :

En raison des décisions prises par la commission, nous déposons un amendement modifiant les points 1 et 2 des conclusions du préavis municipal, comme suit :

Les points 1 et 2 sont amendés comme suit :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF101'609.-, pour le renouvellement et l'achat d'un véhicules utilitaire et d'une machine tractée en 2016 ;
2. de ne pas octroyer la somme de CHF 34.500.- destinée à l'achat d'une camionnette pour le service de la culture. La somme est déduite dans les conclusions du rapport.

Conclusions :

La commission se prononce à l'unanimité pour l'achat d'une machine d'entretien tractée destinée au service des espaces verts et forêts. Elle sera utilisée principalement à l'entretien des terrains sportifs, plus particulièrement pour le Centre Sportif de Colovray (mais pas uniquement), ceci pour répondre à l'occupation du stade et aux nouvelles exigences de qualité de l'UEFA. Elle effectuera aussi des travaux pour l'UEFA, qui sont facturés et permettront d'amortir l'engin sur 4 ans.

Concernant le remplacement d'un véhicule destiné au service des sports, manifestations et maintenance, la commission a estimé qu'il serait plus judicieux de le remplacer maintenant plutôt qu'en 2017, ayant déjà dépensé plus de CHF 7'000.- en réparations sur ce véhicule.

L'achat d'un véhicule utilitaire pour le service de la culture a déclenché toutes sortes de discussions et réflexions. La commission a estimé qu'il n'y avait aucune urgence pour cet achat, et que le moment était propice pour étudier la mise en place d'un système de mutualisation des véhicules. Dans un premier temps, cela pourrait être entre le service d'entretien et celui de la culture pour ensuite s'étendre à tout le parc de véhicules de la commune (sauf les véhicules spécifiques comme par ex. la police etc.). Ce système serait basé sur un modèle comme celui pour réserver des salles et devrait être géré par un service central comme les services généraux.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 247 concernant l'achat de véhicules pour l'année 2016,
- ouï** les conclusions rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF101'609.-, pour le renouvellement et l'achat d'un véhicule utilitaire et d'une machine tractée en 2016 ;
2. Ce montant sera porté aux comptes suivants :
 - CHF 60'000.- au compte N° 9143.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, pour l'acquisition d'une machine tractée au Service des espaces verts et forêts, dépense amortissable en 20 ans ;
 - CHF 41'609.- au compte N° 9143.20– *Dépense du patrimoine administratif*, pour le renouvellement d'un véhicule utilitaire au Service des sports, manifestations et maintenance, dépense amortissable en 5 ans.

La Commission :

Mesdames : Barrense-Dias Yara
Enggist Béatrice (présidente et rapportrice)

Messieurs : Alessandro Giovanni
Braunwalder Alex
Gauthier-Jacques Yves
Karlen Dominique
Krasniki Sadik

Monge Olivier